

# **VD\_GERICHTE JY16.017200 vom 19. Mai 2016**

VD Tribunal cantonal, 2016-05-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_JY16.017200](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JY16.017200)

FR: VD\_GERICHTE JY16.017200 du 19 mai 2016

IT: VD\_GERICHTE JY16.017200 del 19 maggio 2016

## **Erwägungen**

### **E. 1**

B.\_\_\_\_\_, né le [...] 1986, est originaire de Côte d'Ivoire. Il est célibataire. Il fait l'objet d'une décision définitive et exécutoire de renvoi de Suisse rendue le 11 janvier 2012 par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), indiquant un délai de départ de l'intéressé au plus tard le jour suivant l'échéance du délai de recours, faute de quoi il s'exposait à des moyens de contrainte. Il ne bénéficie en outre d'aucun effet suspensif à l'exécution de son renvoi. Le SEM avait d'ailleurs déjà rejeté une première demande d'asile le 10 septembre 2008, décision confirmée par arrêt du Tribunal administratif fédéral, puis une deuxième le 16 avril 2010.

### **E. 2**

B.\_\_\_\_\_ a fait l'objet de quinze condamnations pénales entre le 31 juillet 2009 et le 6 octobre 2015, dont quatorze à une peine privative de liberté, notamment pour infraction à la loi sur les stupéfiants, voies de fait, violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires à répétées reprises, menaces, infractions à la LCR, vol, dommages à la propriété, séjour illégal et non-respect d'une assignation à un lieu de résidence ou interdiction de pénétrer dans une région déterminée.

### **E. 3**

Le 14 avril 2016, le SPOP a présenté une requête de mise en détention à la juge de paix.

### **E. 4**

Le 18 avril 2016, B.\_\_\_\_\_ a été interpellé à sa sortie de prison. Il a alors refusé de quitter la Suisse, alors même qu'un plan de vol avait été réservé. B.\_\_\_\_\_ a été entendu par la juge de paix à l'audience du 19 avril 2016, en la présence d'un représentant du SPOP. Il a déclaré qu'il ne voulait pas retourner en Côte d'Ivoire et souhaitait plutôt aller vivre en France, où il a de la famille.

- 4 - En droit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.